

- C O M M U N E D ' O R S A Y -

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 avril 2008

COMPTE-RENDU SUCCINCT

Etaient présents : Monsieur David Ros, maire, président, Madame Marie-Pierre Digard (point 2008-76), Monsieur Jean-François Dormont, Madame Catherine Gimat (point 2008-76), Monsieur Joël Eymard, Madame Agnès Foucher, Messieurs David Saussol, François Rousseau, adjoints – Messieurs Jean-Christophe Péral, Jean-Michel Cour, Madame Elisabeth Delamoye, Monsieur Frédéric Henriot, Madame Mireille Ramos, Monsieur Didier Missenard, Madame Chantal de Moreira, Monsieur Louis Dutey, Mesdames Eliane Sauteron, Sabine Ouhayoun (point 2008-72), Monsieur Ludovic Grousset, Madame Claude Thomas-Collombier, Monsieur Stanislas Halphen, Madame Yann Dumas-Pilhou, Monsieur Alexis Foret, Monsieur Benjamin Lucas-Leclin, Mesdames Elisabeth Liddiard, Simone Parvez, Monsieur Guy Aumette.

Absents excusés représentés :

Madame Marie-Pierre Digard	pouvoir à Monsieur Ludovic Grousset (jusqu'au point 2008-75)
Madame Catherine Gimat	pouvoir à Monsieur Joël Eymard (jusqu'au point 2008-75)
Mademoiselle Ariane Wachthausen	pouvoir à Madame Yann Dumas-Pilhou
Madame Michèle Viala	pouvoir à Monsieur François Rousseau
Madame Sabine Ouhayoun	pouvoir à Monsieur Jean-François Dormont (jusqu'au point 2008-71)
Madame Marie-Hélène Aubry	pouvoir à Madame Simone Parvez
Madame Dominique Denis	pouvoir à Madame Elisabeth Liddiard
Monsieur Jérôme Vitry	pouvoir à Monsieur Benjamin Lucas-Leclin
Monsieur Christophe Olle	pouvoir à Monsieur Guy Aumette

Monsieur Jean-Michel Cour est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2008-71 - FINANCES - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2008

Le conseil municipal par 24 voix pour, 4 voix contre (Mme Aubry, M. Lucas-Leclin, M. Vitry, Mme Parvez), 1 abstention (M. Péral), 4 élus ne participant pas au vote (Mme Denis, Mme Liddiard, M. Olle, M. Aumette) :

- **Fixe**, à compter de l'année 2008, les taux des trois taxes locales tel que cela est présenté dans le tableau suivant :

TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases Prévisionnelles 2008	2007/2008 Variation des Bases	Taux appliqués par décision du conseil municipal.	2007/2008 Variation des taux	Produit voté par le conseil municipal 2008	2007/2008 Variation du produit en %
Taxe d'habitation	33 221 000 €	2,36 %	17,92	17,89 %	5 953 203	20,67
TFPB	23 970 000 €	3,44 %	25,52	17,93 %	6 117 144	21,99
TFPNB	73 400 €	-5,94 %	93,32	17,90 %	68 497	10,90
TOTAL	57 264 400 €				12 138 844 €	

2008-72 - FINANCES - BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE – EXERCICE 2008

Le conseil municipal par 25 voix pour, 4 voix contre (Mme Aubry, M. Lucas-Leclin, M. Vitry, Mme Parvez), 4 élus ne participant pas au vote (Mme Denis, Mme Liddiard, M. Olle, M. Aumettre) :

- **Approuve** la reprise anticipée des résultats de clôture de l'exercice 2007 :
Section fonctionnement : + 2 165 886,03 €
Section investissement : - 1 922 709,65 €
- **Approuve** l'affectation provisoire pour un montant de 1 846 230,75 € du résultat excédentaire de la section fonctionnement 2007 en section investissement.
- **Approuve** la reprise anticipée des reports de crédits 2007 :
Recettes d'investissement : 422 575,15 €
Dépenses d'investissement : 346 096,25 €
- **Approuve** la section d'investissement du budget primitif 2008 par chapitre, d'une part en recettes et d'autre part en dépenses.
- **Approuve** la section de fonctionnement du budget primitif 2008 par chapitre, d'une part en recettes et d'autre part en dépenses.
- **Approuve** globalement le budget primitif de la commune de l'exercice 2008.

2008-73 - FINANCES - BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2008

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la reprise anticipée des résultats de clôture de l'exercice 2007
Section d'exploitation : 379 146,87 €
Section d'investissement : - 123 857,95 €
- **Approuve** l'affectation provisoire pour un montant de 90 120,31 € du résultat excédentaire de la section d'exploitation 2007 en section investissement.
- **Approuve** la reprise anticipée des restes à réaliser constatés au compte administratif 2007 -
Recettes d'investissement : 54 402,10 €.
- **Approuve** la reprise anticipée des restes à réaliser constatés au compte administratif 2007 -
Dépenses d'investissement : 1 755,79 €.
- **Approuve** la section d'investissement du budget primitif assainissement 2008 par chapitre, d'une part en recettes et d'autre part en dépenses.

- **Approuve** la section d'exploitation du budget primitif assainissement 2008 par chapitre, d'une part en recettes et d'autre part en dépenses.
- **Approuve** globalement le budget primitif assainissement pour l'exercice 2008.

2008-74 - FINANCES - VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2008

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Rappelle** les montants déjà votés lors des précédents conseils municipaux :

Conseil municipal	Association / organisme	Avances sur subventions	Subventions déjà versées
04/02/2008	CCAS	100 000 €	
04/02/2008	MJC d'Orsay	49 800 €	
04/02/2008	Aide à Domicile	38 000 €	
04/02/2008	Folia	400 €	
04/02/2008	EVADÉH		500 €
26/03/2008	CCAS	100 000 €	

- **Dit** que ces montants sont inscrits au budget primitif 2008 et que les avances seront déduites du premier acompte,
- **Vote** les subventions communales allouées aux associations et organismes par secteur :
 - . Secteur culturel
 - . Secteur social
 - . Secteur jeunesse
 - . Secteur relations extérieures
 - . Secteur scolaire
 - . Secteur sports

Le conseil municipal par 29 voix pour, 3 abstentions (Mme Aubry, M. Lucas-Leclin, Mme Parvez), 1 élu ne participant pas au vote (Mme Delamoye) :

- **Vote** les subventions communales allouées au Club Athlétique d'Orsay pour un montant de 124 000 €.

Le conseil municipal par 32 voix pour, 1 élu ne participant pas au vote (Mme Viala) :

- **Vote** la subvention communale allouée à l'association de Randonnées et de Plein Air d'Orsay pour un montant de 200 €.

Le conseil municipal par 32 voix pour, 1 élu ne participant pas au vote (Mme Thomas-Collombier) :

- **Vote** la subvention communale allouée à la Maison des Jeunes et de la Culture pour un montant de 142 200 €.
- **Dit** que les dépenses correspondant au vote des subventions sont inscrites au budget primitif 2008 de la commune aux comptes :
 - 6574 pour les associations dont les subventions sont affectées, représentant un montant de 651 290 €.
 - 6574 pour l'enveloppe non affectée d'un montant de 40 500 €.
 - 657362 pour le CCAS, pour un montant de 532 000 €.

2008-75 - FINANCES - SUBVENTION VERSEE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'EXPLOITATION ET LA GESTION DES SALLES DE CINEMA JACQUES TATI

Le conseil municipal par 32 voix pour, 1 élu ne participant pas au vote (Mme Viala) :

- **Accepte** le versement d'une subvention pour les contraintes particulières de fonctionnement imposées à la MJC par la commune d'Orsay, pour un montant de 119 207,50 €.
- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2008 de la commune sur le compte 6574.

2008-76 - FINANCES - VOTE DES IMPOSITIONS A COMPRENDRE DANS LES ROLES GENERAUX DE L'EXERCICE 2008

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le montant des impôts à lever correspondant aux cotisations de la commune aux différents syndicats intercommunaux comme suit :

Budget de la commune	Montant des impôts à prélever au titre des frais d'investissement	Contributions budgétaires 2008	Montants des impôts à prélever sur les taxes ménages
Syndicat intercommunal pour la création et la gestion d'un cimetière aux Ulis (SICOMU)	16 875 €	- 9 540,16 €	7 334,84 €
Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique de la vallée de l'yvette (SIAHVY)	153 492,68 €		153 492,68 €
TOTAL	170 367,68 €	- 9 540,16€	160 827,52 €

2008-77 - DROIT DE PLACES DES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Fixe** les droits de place des marchés d'approvisionnement de la commune à compter du 1^{er} mai 2008 conformément au tableau suivant :

TARIFS DES DROITS DE PLACE SUR LES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT

	Tarifs Marché du Centre en 2007	Tarifs Marché du Centre à compter du 1 ^{er} mai 2008	Tarifs Marché Bio en 2007	Tarifs Marché Bio à compter du 1 ^{er} mai 2008	Tarifs Marché Mondétour en 2007	Tarifs Marché Mondétour à compter du 1 ^{er} mai 2008
Droits de place sur allée principale, transversale ou de passage, et pour une profondeur maximale de 2,20 m						
-Places couvertes le mètre linéaire de façade	2,92 €	2,92 €	2,57 €	2,57 €	2,50 €	2,57 €
-places découvertes le mètre linéaire de façade	1,99 €	1,99 €	1,75 €	1,75 €	1,70 €	1,75 €
-Commerçants non abonnés Supplément, par mètre linéaire de façade	0,61 €	0,61 €	0,52 €	0,52 €	0,50 €	0,52 €
Redevance						
-Redevance d'animation et de publicité Par commerçant et par séance	1,21 €	1,21 €	1,10 €	1,10 €	1,07 €	1,10 €
Minimum de règlement par chèque pour les commerçants ayant plus d'un an d'ancienneté	111,50 €	111,50 €	111,50 €	111,50 €	100,00 €	111,50 €

- **Fixe** la redevance globale forfaitaire d'occupation des marchés d'approvisionnement à **42 383,12 €**.
- **Accepte** le principe d'une correction à opérer dans le versement de la redevance des marchés d'approvisionnement afin de tenir compte du gel tarifaire des marchés du Centre et « Bio ».

2008-78 - COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE DE LA COOPERATION INTERNATIONALE ET DES RELATIONS AVEC L'UNIVERSITE : DESIGNATION DES MEMBRES EXTERIEURS **DELIBERATION REPORTEE**

2008-79 - PERSONNEL COMMUNAL - GRATIFICATION DES STAGIAIRES

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Adopte** le principe du versement d'une gratification pour les stages d'une durée supérieure à trois mois, effectués au sein d'un service de la commune.
- **Précise** que ce versement concerne toute personne ne faisant pas partie des effectifs de la commune et n'étant pas fonctionnaire par ailleurs.
- **Indique** qu'une convention de stage encadrera toute relation contractuelle entre le stagiaire et la commune.
- **Fixe** le montant de cette gratification sur la base de 12,5% du plafond horaire de sécurité sociale.

2008-80 - SERVICES TECHNIQUES - REVALORISATION DU TARIF DE TRANSPORT DE LA LIGNE ORSAY BUS 06-08

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Fixe** le tarif du coupon de transport pour 10 voyages à 8,20 € à compter du 1^{er} mai 2008.
- **Dit** que la compensation financière prise en charge par la commune et versée à l'exploitant, passera à 2,90 € par coupon vendu.
- **Dit** que les dépenses correspondantes seront affectées au budget de la commune.

2008-81 - SERVICES TECHNIQUES - APPROBATION DU PRINCIPE DE L'EXPLOITATION DES PARCS DE STATIONNEMENT COUVERTS DUBREUIL ET ILOT DES COURS PAR UN CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC SOUS FORME DE CONCESSION

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le principe de l'exploitation du service public du stationnement couvert dans le cadre d'une délégation de service public, sous forme de concession.
- **Approuve** le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement au maire, autorité responsable de la personne publique délégante, d'en négocier les conditions précises.
- **Autorise** le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de délégation de service public.

2008-82 - SERVICES TECHNIQUES - ETUDE POUR UN PLAN DE GESTION ET D'AMENAGEMENT ECOLOGIQUE ET SYLVO-PAYSAGER – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Rapporte** la délibération n°2006-58 du 27 mars 2006.
- **Autorise** le maire à solliciter le département de l'Essonne et la direction départementale de l'agriculture et de la forêt pour contribuer au financement de cette étude.
- **Autorise** le maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

2008-83 - SERVICES TECHNIQUES - INVESTISSEMENT FORESTIER – RECONSTITUTION DE PARCELLES SINISTREES PAR DES PHENOMENES NATURELS – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** le maire à solliciter des subventions au taux maximum auprès de l'Etat et de l'Union Européenne, et à signer tout document relatif à ces demandes de subvention.

2008-84 - SERVICES TECHNIQUES - REVISION DU TARIF DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Dit** que le coefficient de rejet et de pollution pour le calcul de l'assiette de la redevance d'assainissement pour l'Université est fixé à 0,74.

- **Décide** de fixer le tarif de la redevance d'assainissement à 0,874 €/m³, redevance assise sur le volume d'eau potable prélevé par l'usager du service public d'assainissement, à compter du 1^{er} juin 2008.
- **Dit** que le recouvrement sera assuré par la Société Lyonnaise des Eaux, titulaire d'une concession de service public pour la fourniture et la distribution d'eau sur la commune.

2008-85 - SPORT - DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PLATEAU DE SACLAY (CAPS), DU CONSEIL GENERAL DE L'ESSONNE, DE LA REGION ILE-DE-FRANCE ET DE DIVERS PARTENAIRES ECONOMIQUES POUR L'ORGANISATION DU TROISIEME DUATHLON A ORSAY

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** le maire à solliciter des subventions auprès de la communauté d'agglomération du plateau de Saclay (CAPS), du Conseil général de l'Essonne, de la région Ile-de-France et de divers partenaires économiques (entreprises, banques...).
- **Autorise** le maire à signer tout acte afférent à cette demande.
- **Dit** que les recettes correspondantes seront affectées au budget de la commune.

Monsieur le maire suspend la séance à 21h19 pour laisser la parole au public puis reprend la séance à 21h21 pour répondre aux questions.

La séance est levée à 21 heures 30 .

Orsay, le

David ROS
Maire d'Orsay
Vice-président du conseil général de l'Essonne